

# RAPPORT

**Budgets 2017**

**Fiscalité 2017**

**Gestion de la dette 2017**

---

**Mairie d'Asnières-sur-Seine**



# **BUDGETS 2017**

## **FISCALITE 2017**

### **GESTION DE LA DETTE 2017**

Le budget primitif de la Ville et ses budgets annexes pour l'exercice 2017, établis conformément aux règles de forme et de fond prévues par les instructions budgétaires et comptables M14 et M4, reprennent les éléments essentiels abordés lors du débat d'orientations budgétaires. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 151 M €, la section d'investissement à 46 M €.

Le budget 2017 sera impacté :

- Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, par la contribution de la commune au fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) d'un montant de 2,7 M € en 2017 ;
- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, par la contribution de la commune au redressement des finances publiques nationales qui augmente de 1,2 M € en 2017 ;
- Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, par la mise en place de l'EPT « Boucle Nord de Seine » et de la Métropole du Grand Paris qui font augmenter les masses budgétaires et font perdre à la Ville d'Asnières-sur-Seine le fruit de la dynamique des bases fiscales professionnelles.

#### **I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : L'OPTIMISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION**

- 1.1. La baisse des recettes hors fiscalité
- 1.2. L'engagement de la Ville d'Asnières-sur-Seine dans l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement
- 1.3. Pas de hausse des taux d'imposition

#### **II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT, LA CONCRETISATION DE PROJETS D'AVENIR POUR ASNIERES**

- 2.1. Un autofinancement solide, conséquence des efforts d'optimisation
- 2.2. Des opérations d'équipement structurantes
- 2.3. Sans inscription d'emprunt nouveau

#### **III. LES OPERATIONS COMPTABLES PARTICULIERES**

- 3.1. Les reprises sur provisions
- 3.2. Le transfert des résultats de l'ex-budget annexe assainissement à l'EPT

#### **IV. LES BUDGETS ANNEXES 2017**

- 4.1. Le budget annexe des parcs de stationnement souterrains 2017
- 4.2. Le budget annexe du self municipal 2017
- 4.3. Le budget annexe de maison du tourisme et des projets 2017

#### **V. NOS PRIORITES ET NOS ACTIONS EN 2017**

- 5.1. Entretien et aménagement des espaces urbains
- 5.2. Politique scolaire et périscolaire
- 5.3. Politique petite enfance
- 5.4. Sécurité et prévention
- 5.5. Sports
- 5.6. Politique culturelle
- 5.7. Jeunesse et vie des quartiers
- 5.8. Politique sociale et actions sur le logement
- 5.9. Santé
- 5.10. Développement économique et emploi

## I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : L'OPTIMISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION

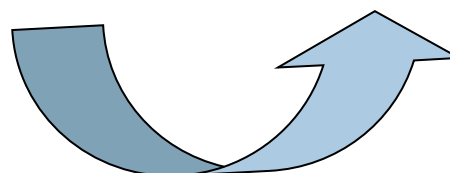
Au préalable, il convient de préciser que cette partie centrée sur les dépenses et recettes réelles ne prend pas en compte les effets budgétaires d'opérations comptables particulières (écritures d'ordre) présentées ultérieurement dans ce rapport : le transfert des résultats du budget annexe d'assainissement à l'EPT et la reprise de provisions. Cependant, la préparation budgétaire 2017 a été l'occasion de rectifier ou régulariser des imputations, expliquant parfois le décalage entre les deux exercices dont il convient de tenir compte.

### 1.1. La baisse des recettes hors fiscalité

Recettes réelles de fonctionnement budgétées 2016-2017 hors fiscalité :

Recettes de Fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017
Atténuations de charges	316	251
Produits des services	17 934	19 623
Dotations, subventions et participations	20 875	18 696
Autres produits de gestion courante	2 788	1 882
Produits financiers	1 563	832
Produits exceptionnels	413	0
<b>TOTAL</b>	<b>43 889</b>	<b>41 284</b>

**Une baisse de 2,6 M €**  
**soit - 6%**



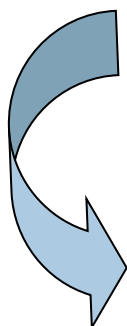
#### ➤ Les produits des services

Recettes de Fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017
Produits des services	17 934	19 623

Hors facteurs identifiés ci-dessous :

Recettes de Fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017
Produits des services	17 934	18 290

**+ 2%**



Du budget 2016 au budget 2017, les produits issus de l'activité des services enregistrent une nette hausse sous l'effet de plusieurs facteurs :

- Les redevances à caractère social issues des produits des structures de petite enfance et des centres de loisirs comprennent également désormais les produits du centre médico-social municipal dont les recettes étaient affectées en produits de gestion courante (chapitre 75). Ceci explique donc une hausse de 615 K €.
- La récupération des charges auprès des locataires du parc privé de la Ville imputé jusqu'alors dans les autres produits de gestion courante (chapitre 75) est affectée en remboursement de frais pour un montant de 390 K €.

Ces réaffectations se conforment davantage à l'instruction M14.

- Les prévisions budgétaires des redevances d'occupation du domaine public qui augmentent de 202 K € de budget à budget révèlent plus l'intention de se rapprocher davantage des résultats atteints les 2 dernières années que le signe d'un dynamisme particulier.
- La hausse des remboursements demandés à l'EPT en 2017 en raison de l'augmentation des charges liées aux compétences exercées (+126 K €)

Après neutralisation des facteurs sus exposés, **les produits des services n'augmentent de budget à budget que de 1,6%, ce qui reflète le souhait de la Ville d'Asnières-sur-Seine d'une modération de sa politique tarifaire.**

Ainsi, les produits des services tarifés n'augmentent que par le fait de la hausse des effectifs. Cependant, comme précisé dans le précédent rapport, cette hausse apparaît modeste en raison de l'application de plus en plus courante des tarifs des premières tranches de barème du fait du contexte économique morose.

➤ **Les autres produits de gestion courante**

Recettes de Fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017
<b>Autres produits de gestion courante</b>	2 788	1 882

**Hors facteurs identifiés :**

Recettes de Fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017
<b>Produits des services</b>	2 788	2 667

**-4,3%**

Mécaniquement, compte tenu de la réaffectation des produits d'activités du centre médico-social municipal et des remboursements de charges, les autres produits de gestion courante subissent une baisse importante. Après prise en compte de ce changement, les recettes de ce secteur enregistrent une baisse de 4,3% du budget 2016 au budget 2017, du fait principalement de la baisse des recettes issues des revenus des immeubles (-126 K € de budget à budget). En effet, **la rationalisation du parc privé dans le cadre d'une politique foncière stratégique a entraîné la vente de logements jusque là loués pour des montants sans commune mesure avec les dépenses nécessitées par ce patrimoine énergivore et budgétivore en entretien.**

Il est par ailleurs à noter une hausse des redevances des concessionnaires de 92 K €, hausse conforme au réalisé 2016 par l'impact du renouvellement de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement.

➤ **Les produits financiers et exceptionnels**

<b>Recettes de Fonctionnement en K €</b>	<b>Budget + DM 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	
Fonds de soutien	1 130	406	
Remboursement des intérêts de la dette de l'assainissement par EPT	433	426	<b>-57,9%</b>
Produits exceptionnels hors opérations particulières	413	0	

Les produits financiers et exceptionnels diminuent fortement du budget 2016 au budget 2017 pour plusieurs raisons :

- En 2017, la Ville ne percevra qu'une échéance du fonds de soutien relatif aux prêts structurés suite au rattrapage de l'exercice 2015 sur 2016. Par ailleurs, la commune tient compte désormais des modalités de comptabilisation de l'aide fixées par la Direction Générale des Finances Publiques qui recommande d'utiliser la méthode des produits constatés d'avance au rythme de l'étalement des indemnités de remboursement anticipé de chaque prêt réaménagé et non au rythme de l'encaissement de l'aide.
- En 2016, la commune avait partiellement anticipé la contractualisation du protocole transactionnel avec les aménageurs défaillants du square des impressionnistes qui ont finalement versé plus de 800 K € d'indemnités pour que la Ville puisse mener les travaux cette année. Rien de tel en 2017 : c'est pourquoi ces produits sont ramenés à une proposition nulle car de nature impossible à anticiper.

➤ **Les subventions de fonctionnement**

<b>Recettes de Fonctionnement en K €</b>	<b>Budget + DM 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	
Subventions de l'Etat	900	788	
Subventions du Conseil Régional	36	4	<b>-8,7%</b>
Subventions du Conseil départemental	1 751	1 603	
Autres subventions (dont CAF)	6 207	5 736	

L'évolution des recettes de subventions à la baisse se situe dans la continuité de ce qui a été décelé dans le précédent rapport, à savoir les difficultés financières de nos partenaires institutionnels, dont certains souffrent également de la contribution au redressement des finances publiques (le Conseil régional et le Conseil départemental) imposée par l'Etat :

- En 2017, la Ville d'Asnières-sur-Seine continuera à bénéficier du fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires pour 465 K €. Maigre consolation face à la baisse des dotations d'une part et aux charges supplémentaires engendrées par la réforme d'autre part.
- Face à des enjeux considérables en matière de transport et d'aménagement du territoire, le Conseil régional fait le choix de recentrer ses dispositifs de subventionnement afin d'éviter le saupoudrage, une vision cohérente et compréhensible.
- En 2016, la Ville a rattrapé le solde des années antérieures 2014 et 2015 qu'il restait à percevoir auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. En 2017, le montant inscrit au budget correspond au montant contractualisée dans le cadre du Contrat de Développement Ville-Département d'un niveau de 1,6 M €, niveau qui perdurera jusqu'en 2018.
- La Caisse d'allocations familiales choisit le resserrement de ses conditions (taux d'encadrement par exemple) et l'opacité des règles pour diminuer le montant des subventions à allouer.

➤ Les dotations et compensations

Recettes de Fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017	
Dotation globale de fonctionnement	9 423	7 643	
Dotation de solidarité urbaine	706	636	<b>-11,8%</b>
Autres dotations	397	397	
Compensations des exonérations fiscales à l'initiative de l'Etat	1 455	1 888	

A l'heure où sont écrites ces lignes, les dotations et compensations n'ont toujours pas été notifiées à la commune par les services de l'Etat, ce qui démontre la pagaille générée par l'enchevêtrement de règles et de pseudo réformes de plus en plus complexes d'année en année.

Tel que précisé dans le rapport d'orientations budgétaires, la loi de finances pour 2017 de l'Etat entérine la dernière salve de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) du bloc communal, des départements et des régions. Conformément aux engagements gouvernementaux, la contribution 2017 est réduite de moitié par rapport à 2016. Cependant, par le mécanisme de l'écêtement qui touche les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur au potentiel fiscal moyen national, la Ville d'Asnières-sur-Seine devrait donc voir sa DGF diminuer de :

- 1,2 M € de réduction supplémentaire au titre de la CRFP 2017 ;
- 764 K € au titre de l'écêtement.

**C'est ainsi que la dotation globale de fonctionnement de la commune devrait diminuer de 1,9 M € du réalisé 2016 au budget 2017 ; de 1,7 M € du budget 2016 au budget 2017.**

**La loi de finances pour 2017 réforme les règles d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine (DSU) faisant perdre progressivement à Asnières-sur-Seine la perception de cette dotation.** En 2017, la commune touchera encore 636 K € de DSU, soit 90% de la DSU 2016.

Les recettes de compensations fiscales versées par l'Etat devraient augmenter entre 2016 et 2017. Mais il convient de ne pas s'y méprendre. En effet, la hausse des compensations de taxe d'habitation est consécutive au cafouillage gouvernemental réintégrant la demi-part sur l'impôt sur le revenu ce qui a provoqué en 2016 la non-imposition d'un certain nombre de foyers à la taxe d'habitation. En 2016, l'impact de cette réintégration a représenté un coût de 700 K € pour Asnières, coût non compensé par l'Etat. **En 2017, l'Etat réintroduit la compensation de la réintégration de la demi-part, mais pas à la hauteur de la perte générée. La perte de produits pour la Ville en 2 ans s'estime donc à 1,1 M €.**

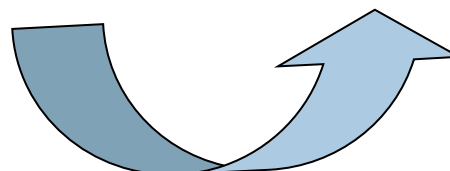
**La baisse des recettes de fonctionnement hors produits fiscaux, sous l'impact principal de la chute des dotations, explique l'engagement de la Ville d'Asnières-sur-Seine à travailler ardemment sur l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement afin de ne pas augmenter les taux d'imposition et de pouvoir dégager des marges de manœuvre suffisantes pour le financement de ses projets d'investissement.**

## 1.2. L'engagement de la Ville d'Asnières-sur-Seine dans l'optimisation de ses dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement budgétées 2016-2017 :

Dépenses de Fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017
Charges à caractère général	40 329	39 178
Charges de personnel	59 991	59 315
Atténuations de produits hors opérations particulières	8 732	9 168
Autres charges de gestion courante	14 748	15 085
Charges financières	7 799	7 541
Charges exceptionnelles	668	616
<b>TOTAL</b>	<b>132 268</b>	<b>130 903</b>

Une baisse de 1,4 M €



### ➤ Les charges à caractère général

Du budget 2016 au budget 2017, les charges à caractère général regroupant l'ensemble des dépenses de fournitures, prestations, fluides et entretien permettant aux services municipaux de mener leurs actions à bien diminuent de 2,9% pour atteindre 39,2 M €.

Dépenses de fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017	
Charges à caractère général	40 329	39 178	<b>-2,9%</b>

**Les efforts d'optimisation sont menés stratégiquement. Il ne s'agit pas en effet de baisser systématiquement tous les postes budgétaires, il s'agit d'entreprendre des économies structurelles et pérennes en cohérence avec la qualité du service rendu et les priorités définies par l'équipe municipale.** Trois facteurs sont à l'origine de cette baisse :

- Le souhait de mettre en adéquation les résultats attendus avec les moyens pour y parvenir ;
- La diffusion progressive d'une politique et d'un contrôle assidu sur les achats (sourcing, négociations, mutualisation des contrats de prestation de services, contrôle strict sur les prix) ;
- La mise en place d'une stratégie foncière et immobilière qui vient à la fois revoir le bien fondé des locations immobilières de la Ville, mais aussi rationalise le patrimoine communal, dont une partie est énergivore et budgétivore.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la baisse des dépenses de fonctionnement en 2017, et ce malgré la hausse constatée du prix de l'énergie.

Quelques évolutions notables :

- Le maintien du budget lié au transport collectif (644 K €) et la hausse substantielle des crédits liés aux achats de prestations de services (+308 K €) reflètent l'engagement de la Ville à encourager les activités et sorties scolaires, péri- et extrascolaires. Or, les sorties suite aux attentats qui ont touché la France et

particulièrement la région parisienne n'ont pas pu se dérouler tel que les services les avaient planifiés. En 2017, après une réflexion menée en concertation, la Ville consacre davantage de crédits dans le secteur éducatif et pédagogique en privilégiant des actions sur le territoire asniérois ou dans un périmètre géographique plus restreint. C'est également dans ce cadre que les crédits liés aux fournitures de petit équipement pour l'organisation d'activités in situ augmentent significativement de 2016 à 2017.

- Malgré la hausse du prix de l'essence, par une optimisation progressive de sa flotte automobile, la Ville peut raisonnablement envisager une baisse du budget consacré aux carburants (- 5 K €).
- A l'exception des points relevés précédemment, des fournitures scolaires et des documents de médiathèques, les fournitures évoluent à la baisse (-175 K €).
- Globalement, les charges liées aux réparations et à l'entretien diminuent de 205 K € de 2016 en 2017. La Ville privilégie l'investissement et le renouvellement de matériel neuf permettant de faire des économies substantielles dans ce secteur.
- Des frais d'actes et de contentieux en nette diminution (- 190 K €), mais un budget relatif aux annonces légales de marchés en nette hausse (+ 94 K €).
- Dans le cadre du déploiement progressif de la fibre optique, la commune réalise des économies de télécommunication d'année en année (- 61 K € de 2016 à 2017).

Par des ajustements comptables pour plus de lisibilité budgétaire, le budget 2017 identifie désormais plus clairement :

- Les crédits relatifs à l'achat de combustibles pour le chauffage au gaz, d'où un transfert de 1 175 K € de l'imputation 6288 (Autres services extérieurs) vers l'imputation 60621 (Combustibles). Compte tenu de la rationalisation du patrimoine communal et de l'effort d'investissement porté sur les travaux d'entretien, ces crédits évoluent pourtant à la baisse (-150 K €) ;
- Les crédits relatifs aux contrats et prestations de maintenance préventive (6156). Auparavant, ces crédits (dédiés aux photocopieurs, à la téléphonie, à la vidéoprotection ou aux installations de chauffage) étaient disséminés sur des imputations inappropriées. La négociation systématique des contrats lors de leur renouvellement engendre une diminution de budget 2016 à budget 2017 de l'ordre de 90 K €.
- La distinction entre la notion de « fêtes et cérémonies » (6232) ouvertes à tout public pour des occasions nationales ou locales et la notion de « réceptions » sur invitations (6257) destinées à un public identifié.
- L'affectation du budget relatif au programme d'intérêt général pour 190 K € en fonctionnement (imputation 6228) plutôt qu'en investissement : l'objectif d'encourager les Asniérois dans la rénovation de leurs logements ne concerne pas le patrimoine communal.
- Les crédits relatifs aux prestations de surveillance sont imputés en frais de gardiennage (111 K €) et non pas en autres frais divers (imputation 6288). Dans ce secteur également, la mise en concurrence a permis d'économiser 40 K €.

#### ➤ Les charges de personnel

Du budget 2016 au budget 2017, les dépenses de personnel passent de 60 M € à 59,3 M €, soit une baisse de 1,1%.

Dépenses de fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017	
Charges de personnel	59 991	59 315	<b>-1,1%</b>

Le budget des charges de personnel 2017 se base sur 1367 emplois pourvus et vacants budgétés, il pérennise les réformes structurelles menées dans le cadre du plan de modernisation depuis 2015, dont les objectifs ont été rappelés dans le précédent rapport : ne pas remplacer systématiquement, mais de manière ciblée en fonction des politiques définies ; analyser les situations au cas par cas ; entreprendre une politique RH tournée vers la compétence et la qualification. C'est ainsi d'ailleurs que la Ville maintient un budget de formation important de 156 K €.

La diminution des charges de personnel est également consécutive à une réforme organisationnelle lourde faite dans la concertation : la réforme du temps de travail dans l'ensemble des services. L'objectif de cette réforme est en effet d'adapter le temps de travail aux différents services et directions afin d'éviter des dysfonctionnements organisationnels qui engendraient jusqu'alors des remplacements ou trop d'heures supplémentaires, tout en



empêchant également une diversité trop importante, source d'illisibilité et d'incompréhension, autour de 3 rythmes.

Cependant, les dépenses de personnel 2017 tiennent compte des contraintes exogènes et endogènes qui viennent minorer les efforts accomplis dans ce budget :

<b>Evolution du point d'indice</b>	168 K €
<b>Evolution du SMIC</b>	20 K €
<b>Organisation des élections</b>	337 K €
<b>Réforme statutaire</b>	114 K €
<b>Glissement-Vieillesse-Technicité avec réforme PPCR</b>	167 K €
<b>TOTAL</b>	<b>806 K €</b>

A travers une stratégie et une vision globale structurée en matière de ressources humaines, la commune choisit en 2017 de renforcer certains secteurs en effectifs et en compétences :

- La création de 5 postes supplémentaires d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) afin de faire face à la hausse des effectifs scolaires ;
- Le renforcement de l'équipe informatique afin de pouvoir mettre en œuvre plus facilement l'informatisation des services et l'amélioration du réseau ;
- Le recrutement de postes-clés aux services techniques pour pouvoir mener à bien les nombreux projets d'investissement structurants abordés ultérieurement dans ce rapport ;
- La hausse des vacations de médecins de 5% afin d'attirer leur installation au sein du centre médico-social et de lutter contre la désertification médicale. L'augmentation est compensée par la hausse du tarif national de consultation.

250 K € ont ainsi été prévus pour financer ces recrutements essentiels pour pouvoir mener les enjeux définis.

Par ailleurs, la Ville d'Asnières-sur-Seine pérennise également ses actions sociales en direction des agents communaux à travers le maintien de son adhésion au CNAS (272 K € en 2017).

#### ➤ Les autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	14 748	15 085	<b>+2,3%</b>

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 2,3% pour atteindre 15,1 M € sous l'effet de deux facteurs principaux :

- La hausse de 83 K € des contingents versés à la Brigades des Sapeurs Pompiers de Paris finançant son budget de fonctionnement en hausse, conséquence indirecte des attentats ;
- L'augmentation de 187 K € du fonds de compensation des charges territoriales versé à l'EPT, qui est une conséquence de la hausse des charges relatives à la compétence de gestion des ordures ménagères.

**Par ailleurs, la Ville d'Asnières-sur-Seine continue à garantir un fort soutien au titre de l'action sociale et de la vie associative.** En effet, la commune parvient à maintenir son soutien financier au CCAS à travers une subvention de 1 772 K € et au tissu associatif dynamique asniérois pour un montant de 4 303 K €.

➤ **Les atténuations de produits hors opérations particulières**

Dépenses de fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017	
Atténuations de produits	8 733	9 168	<b>+4,98%</b>

Les atténuations de produits sont constituées à la fois des prélèvements sur recettes opérés par l'Etat et des reversements de recettes à l'EPT dans le cadre des conventions de gestion :

- Tout d'abord, le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) institué suite à la suppression de la taxe professionnelle et prélevé sur les produits de la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFER, TASCOT) perçus via l'attribution de compensation figée au 31/12/2016. Le FNGIR d'un montant de 4 290 K € est stable.
- Puis, le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) auquel Asnières-sur-Seine contribue à hauteur de 2 772 K €. Ce fonds qui a fait l'objet d'une montée en charge progressive en 6 ans, est désormais réglé à l'échelle de l'ensemble intercommunal (EPT + communes-membres). Selon les hypothèses d'évolution du potentiel financier agrégé, il pourrait être augmenté de 1,8 M € à 3 M €, augmentation que l'EPT prendra en charge au maximum possible. Cependant, si la hausse avoisine les 3 M €, les communes devront augmenter leur contribution. Or, les services de l'Etat ne notifieront cette hausse qu'en juin 2017, ce qui ne facilite pas le travail de préparation budgétaire...
- Enfin, les produits liés à l'assainissement (redevance d'assainissement, participation forfaitaire à l'assainissement collectif) et à la gestion des ordures ménagères (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont encaissés par la commune, mais doivent être reversés à l'EPT pour 2,1 M €. Ces reversements sont en hausse compte tenu de la bonne dynamique de la redevance d'assainissement qui ne bénéficie donc plus à la commune.

**Ces atténuations de produit sont considérées comme des contraintes exogènes qui, augmentant, viennent minorer le fruit des efforts d'optimisation de la Ville d'Asnières-sur-Seine.**

➤ **Les charges financières**

Dépenses de fonctionnement en K €	Budget + DM 2016	Budget 2017	
Charges financières (intérêts de la dette)	7 698	7 541	<b>-3,3%</b>
Autres charges financières	100	0	

Dans le cadre du réaménagement de la dette intervenue en 2015 et dans le cadre du plan d'amortissement contractualisé, les charges financières diminuent de 3,3% pour atteindre 7,5 M € en 2017. **Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 95,5% de la dette communale est garantie 1A de la charte Gissler.**

Les 4,5% restants correspondent aux 2 prêts structurés (taux fixe à barrière sur écart CMS GBP 10 Ans - CMS CHF 10 Ans) contractés auprès de la Société Générale en 2008 et font l'objet d'un contentieux suite à une rupture de dialogue entre la commune et la Société Générale. Face au dérapage des intérêts dans le contexte financier incertain en répercussion du Brexit, il convenait de trouver une issue favorable à la Ville, ce d'autant que la Cour d'appel de Versailles venait de considérer dans sa jurisprudence que les communes participaient de la catégorie des « emprunteurs avertis ». C'est pourquoi, après avoir renoué le dialogue avec la Société Générale, un compromis basé sur une sécurisation partielle a pu être trouvé. La Ville aurait préféré en effet une sécurisation globale, mais les incertitudes liées au Brexit sont telles qu'une sécurisation globale était trop lourde financièrement à supporter. En attendant le calme sur les marchés de change, la Ville sécurise partiellement à un taux fixe de 5,39% et impose un devoir d'alerte à la Société Générale qui devra formuler toute proposition intéressante pour convertir définitivement ces prêts en taux fixe.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de protocole transactionnel avec la Société Générale mettant fin à un contentieux qui avait bien peu de chance d'aboutir en notre faveur alors que les taux de change évoluaient bien rapidement.

**Le travail d'optimisation des dépenses de fonctionnement engagé par la Ville d'Asnières-sur-Seine est malheureusement minoré par l'impact de contraintes exogènes**, engendrées par des réformes décidées nationalement ou par la conjoncture économique et financière, qui pèsent sur les finances communales : mise en place de la MGP et de l'EPT, hausse des charges salariales, impact de la réforme PPCR, évolution du point d'indice et du SMIC, organisation des élections, hausse du prix de l'énergie, Brexit. **Malgré tout, de budget à budget, la Ville réalise 1,4 M € d'économies sur ses dépenses de fonctionnement, ce qui constitue un effort incontestable pour éviter une hausse des taux d'imposition communaux, dégager des marges de manœuvre et entreprendre des projets structurants pour Asnières-sur-Seine.**

### 1.3. Pas de hausse des taux d'imposition

A l'heure où ces lignes sont écrites, l'état 1259-MI notifiant les bases fiscales à partir duquel sont calculées les prévisions budgétaires fiscales n'a toujours pas été envoyé par les services de l'Etat, ce qui démontre – encore une fois – l'impact d'une complexification réglementaire devenue systémique sur une réelle désorganisation administrative.

Par conséquent, afin d'établir les prévisions budgétaires de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière (TFB), de taxe foncière non bâtie (TFNB) et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) , il a été appliqué aux bases définitives 2016 (sans les rôles supplémentaires) le coefficient de revalorisation législative des bases de 0,4%. Ainsi, sur la fiscalité des ménages, il convient de retenir les constats suivants :

- La TFB et la TEOM, assises sur les mêmes bases, évoluent de pair. Elles devraient conserver leur dynamisme en 2017, compte tenu de la tendance de l'évolution physique des bases.
- La TH jusqu'à l'année dernière évoluait à la hausse chaque année, en raison de l'évolution physique des bases et la revalorisation législative des bases. Cependant, de 2016 à 2017, elle subit l'impact de l'imbroglie gouvernemental sur la réintégration de la demi-part. Lors du précédent rapport, il a ainsi été précisé que, sur la base des informations transmises par la DGFIP, en 2016 la Ville avait voté des produits de TH de 36 695 K €, elle n'en a perçu en réalité que 36 080 K €. Le coefficient de revalorisation législative a donc été appliqué sur le montant perçu en 2016, ce qui est loin de compenser la perte de 2016 (-470 K €).

Impôts et taxes En K €	Budget + DM 2016	Budget 2017	Evolution
Taxe d'habitation	36 695	36 225	-1,3%
Taxe foncière bâtie	17 657	17 795	+0,8%
Taxe foncière non bâtie	54	54	=
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11 211	11 299	+0,8%
Attribution de compensation	23 538	23 688	+0,6%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 260	1 260	=
Droits de mutation	5 500	5 600	+1,8%

Sur les autres produits fiscaux et assimilés :

- L'attribution de compensation rassemble donc les produits de fiscalité professionnelle et la part compensation part salaires autrefois englobée dans la dotation globale de fonctionnement. Reversée par la MGP, elle est figée sur la base des produits encaissés en 2015. Hormis les rôles complémentaires de CFE

antérieurs à 2016 versés cette année, l'attribution de compensation est donc stagnante. L'EPT « Boucle Nord de Seine » et la MGP conservent les fruits du dynamisme de ces produits.

- Les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité par prudence restent stables, soit 1,2 M €.
- Dans un contexte de regain du marché immobilier, les droits de mutation évoluent à la hausse de 2016 à 2017 pour atteindre 5,6 M €.

**Globalement, du budget 2016 au budget 2017, les produits fiscaux passent de 95 939 K € à 95 948 K €. Ceci justifie d'autant plus la stratégie financière de la commune d'agir sur ses dépenses de fonctionnement pour éviter de demander tout effort fiscal supplémentaire aux Asniérois. C'est ainsi qu'il n'est proposé au Conseil municipal aucune hausse des taux d'imposition.**

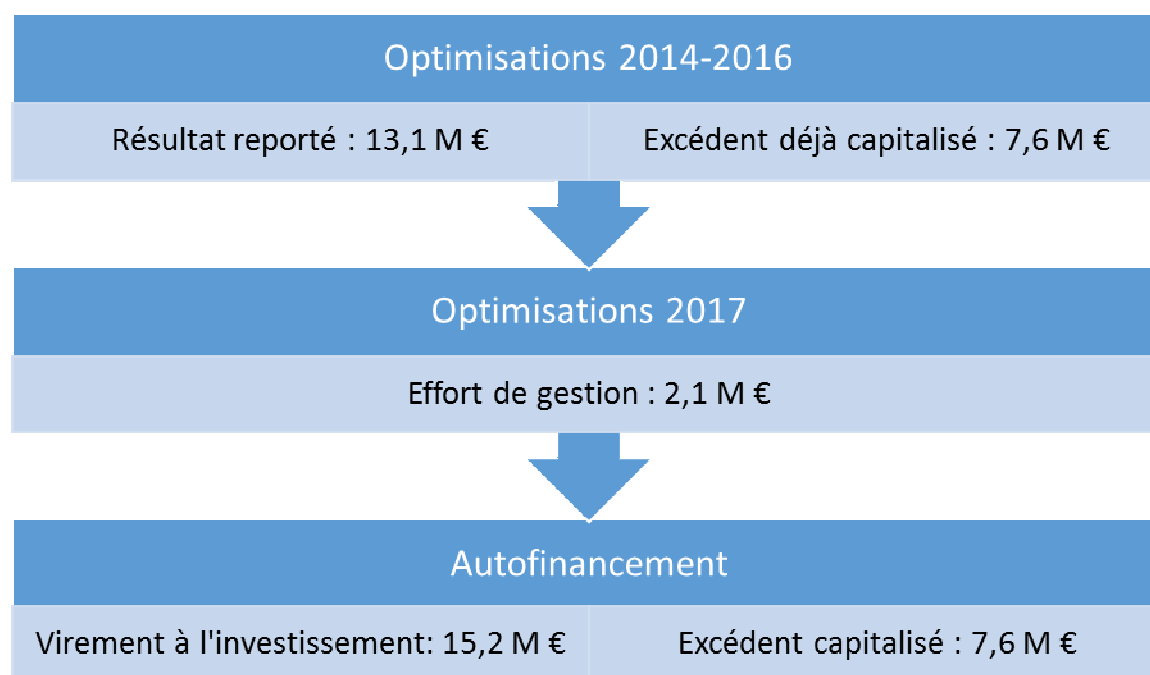
Après la baisse décidée par le Conseil municipal, des taux stables depuis 2014 :

Taux d'imposition	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe d'habitation	21,09%	20,90%	20,90%	20,90%	20,90%
Taxe foncière bâtie	11,83%	11,72%	11,72%	11,72%	11,72%
Taxe foncière non bâtie	16,43%	16,28%	16,28%	16,28%	16,28%
TEOM	7,30%	7,30%	7,30%	7,30%	7,30%

## II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT, LA CONCRETISATION DE PROJETS D'AVENIR POUR ASNIERES

### 2.1. Un autofinancement solide, conséquence des efforts d'optimisation

Grâce aux efforts accomplis dans l'optimisation, la modernisation et la réorganisation des services et des actions municipales, malgré la nouvelle chute des dotations et la stagnation de la fiscalité, la commune réussit à dégager 15,2 M € d'autofinancement pour ses opérations d'investissement.



Or c'est un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2010 et qui avait fait suite à l'époque à une hausse considérable des taux d'imposition de 17% en 2009. La municipalité démontre ainsi qu'en privilégiant le retour à des bases financières saines, elle peut ensuite consacrer cet effort à l'investissement, sans hausse des taux d'imposition.

## 2.2. Des opérations d'équipement structurantes

L'autofinancement ainsi dégagé couplé avec la mobilisation d'un maximum de subventions d'investissement permet de mettre en œuvre des dépenses d'équipement importantes à hauteur de 31,4 M €.

Afin de donner davantage de lisibilité au budget d'investissement, il est proposé d'utiliser la technique budgétaire des opérations d'équipement. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, une opération budgétaire est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux et de frais d'études aboutissant à la réalisation d'un ou plusieurs ouvrages de même nature. L'ouverture d'opérations en 2017 préfigure donc le plan pluriannuel d'investissement.

### Opérations budgétaires en 2017 :

<b>Aménagement urbain</b>	<b>10 012 K €</b>
<b>Programme Enfance</b>	<b>402 K €</b>
<b>Programme socio-culturel</b>	<b>850 K €</b>

### Opérations subdivisées en sous-opérations :

	<b>Programme voirie</b>	<b>2 800 K €</b>
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>Requalification de la rue des Bourguignons</b>	<b>3 855 K €</b>
	<b>Réaménagement de la place des Victoires</b>	<b>796 K €</b>
	<b>Rénovation de l'éclairage public</b>	<b>1 912 K €</b>
	<b>Déploiement de la vidéoprotection</b>	<b>650 K €</b>
<b>PROGRAMME ENFANCE</b>	<b>Extension du groupe scolaire Badinter</b>	<b>251 K €</b>
	<b>Réhabilitation du groupe scolaire Michelet</b>	<b>57 K €</b>
	<b>Aménagement de la crèche Bords de Seine</b>	<b>94 K €</b>
<b>PROGRAMME SOCIO-CULTUREL</b>	<b>Modernisation de la Maison de la Santé</b>	<b>725 K €</b>
	<b>Rénovation des résidences de personnes âgées</b>	<b>100 K €</b>

Ces opérations d'équipement figurent parmi les priorités fixées par la municipalité et permettent ainsi de les retracer. Outre ces opérations, la Ville consacrera également 20,2 M € de dépenses d'équipement dédiées à l'entretien du patrimoine, aux travaux d'accessibilité, au renouvellement du matériel et du mobilier, à la modernisation de son équipement informatique. Par ailleurs, il convient d'y ajouter également les participations financières que la commune verse dans le cadre du programme ANRU et de l'aménagement

de la ZAC Parc d'affaires pour 2,8 M € qui constituent autant de dépenses d'équipement rétrocédées à moyen terme à la commune.

Pour financer ces investissements, et en complément de l'autofinancement dégagé, la Ville d'Asnières-sur-Seine peut compter sur d'autres ressources propres solides couplées avec une stratégie foncière et immobilière déterminée et dynamique :

FCTVA	1 500 K €
Taxe d'aménagement	500 K €
Subventions d'équipement de l'Etat	1 521 K €
Subventions d'équipement de la Région	698 K €
Subventions d'équipement du Conseil départemental	1 441 K €
Autres subventions d'équipement	2 761 K €
Amendes de police	250 K €
Cessions foncières	6 200 K €
<b>TOTAL</b>	<b>14 871 K €</b>

### 2.3. Sans inscription d'emprunt nouveau

L'autofinancement dégagé, les subventions et participations mobilisées, le FCTVA et les taxes d'aménagement permettent d'entreprendre des projets d'investissement structurants sans effort fiscal supplémentaire demandé aux Asniérois aujourd'hui et sans inscrire de nouvel emprunt qui en annuités pèserait demain sur les finances communales.

Dette budget Ville hors assainissement au 01/01/2017	180 114 K €
<u>Emprunt nouveau</u>	<u>0 K €</u>
Remboursement du capital de la dette 2017 hors assainissement	7 565 K €
Dette budget Ville hors assainissement estimée au 31/12/2017	172 549 K €

C'est ainsi que la Ville d'Asnières-sur-Seine se désendettera en 2017 d'un montant estimé à 7,6 M € sur son seul budget principal. Ceci est la démonstration d'une gestion active de la dette.

## III. LES OPERATIONS COMPTABLES PARTICULIERES

Le budget principal compte naturellement des opérations d'ordre classiques qui s'équilibrent donc en dépenses et en recettes :

- Les amortissements des biens pour 4 M € contribuant au renouvellement du matériel et du mobilier ;
- L'amortissement des indemnités de remboursement capitalisées dans le cadre du réaménagement de la dette en 2015 pour 590 K € ;
- Les apurements de frais d'études pour 943 K €.

Il comprend également 2 opérations comptables particulières.

### 3.1. Les reprises sur provisions

L'annexe A4 du budget principal 2017 rappelle les provisions constituées pour un montant de 1 782 K € auxquelles il convient d'ajouter des provisions antérieures à 2008 pour un montant de 831 K €, soit un total de 2 613 K €.

Pour rappel, en vertu du principe comptable de prudence, la commune doit comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée. Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge éventuelle. Le mécanisme des provisions est simple. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, dès lors que la survenance d'un risque ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité provisionne sur l'exercice en cours, c'est-à-dire qu'elle enregistre, en compte de résultat, une dotation (charge non décaissée) d'un montant égal au risque évalué ou à la charge estimée. Elle crédite simultanément un compte de bilan (en investissement) pour le même montant.

Lorsque le risque ou la charge se réalise, la collectivité constate la charge réelle et effective (dépense réelle) dans son résultat comptable et budgétaire. En parallèle, elle effectue la reprise de la provision constatée antérieurement par l'écriture inverse.

Or, compte tenu du risque qui n'est plus avéré, il est proposé au Conseil municipal de reprendre 2 provisions :

- Une provision dans le cadre d'un potentiel risque juridique lié à l'ancienne délégation de service public des marchés d'approvisionnement pour 600 K € ;
- Une provision suite à l'issue favorable d'un contentieux à fin d'indemnisation du fait de travaux publics pour 15 K €.

C'est pourquoi, les crédits suivants sont inscrits pour reprendre la provision :

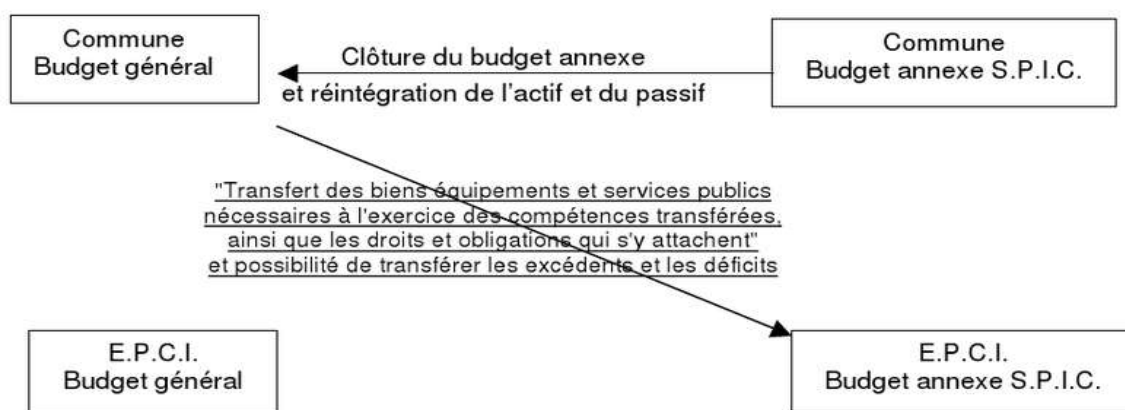
<b>D040</b> <b>(investissement)</b>	<b>615 K €</b>	<b>R042</b> <b>(fonctionnement)</b>	<b>615 K €</b>
--	----------------	--	----------------

### 3.2. Le transfert des résultats de l'ex-budget annexe assainissement à l'EPT

Dans le cadre du transfert de compétence de la gestion de l'assainissement de la commune à l'EPT, le transfert de compétence a donné lieu à la clôture du budget annexe communal.

Le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Finances ont rappelé, dans une circulaire élaborée à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi dite « Chevènement » du 12 juillet 1999 sur l'intercommunalité, les modalités spécifiques qui s'appliquent en matière de clôture des budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC). Ainsi, la direction générale des finances publiques prévoit une procédure, selon le schéma ci-dessous. C'est selon cette procédure adaptée à l'intercommunalité que la Ville va transférer les résultats du budget d'assainissement vers le budget annexe de l'EPT.

Les résultats budgétaires du budget annexe communal repris dans le budget principal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, peuvent être transférés en tout ou partie. Ce transfert doit donner lieu à des délibérations concordantes de l'EPT et des communes-membres.



Le budget 2017 prévoit donc le transfert des résultats de l'ex-budget assainissement dissout au 31/12/2015. Afin de compenser en grande partie ce transfert à l'EPT, la commune prévoit de reverser le 4<sup>ème</sup> trimestre 2015 de la redevance d'assainissement qui n'a pu être perçu qu'en 2016 :

BUDGET 2017	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Transfert du résultat déficitaire (67)		94 098,65		
Transfert du solde d'exécution déficitaire (1068)				257 150,19
Reversement de la redevance d'assainissement 4 <sup>ème</sup> trimestre 2015 (014)	312 500,00			

Cette opération inscrite au budget 2017 sera entreprise dès que l'EPT et les communes-membres auront délibéré sur le principe.

#### IV. LES BUDGETS ANNEXES 2017

##### 4.1. Le budget annexe des parcs de stationnement souterrains 2017

Le budget 2017 pour les parcs de stationnement souterrains (Mauriceau, Métro, Sablière, Grésillons, Station, Bagger, Simone Veil, Casino, Flachet, Olympe de Gouges et le parking de l'Hôtel de ville) intègre en fonctionnement comme en investissement l'annuité de l'emprunt souscrit en 2011 pour le financement du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville. Il est rappelé que, pour éviter une augmentation disproportionnée des tarifs, la Ville participe au financement de ce budget, dans la limite maximale des remboursements d'emprunt.

Suite à l'intégration de frais de nettoyage et de travaux d'entretien repris en interne en 2016, aucune évolution significative n'est à relever, à 2 exceptions près :

- Les crédits de maintenance augmentent de 27 K € en raison de la vérification périodique des installations d'ascenseurs ainsi que le remplacement de portes et barrières.
- La commune débutera progressivement en 2017 des études pour le renouvellement du contrat de délégation de service public datant de mai 1989 et prenant fin en mai 2019 (budget de 50 K € en 2017).



**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	710 000,00	710 000,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		710 000,00	710 000,00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	675 000,00	870 086,79
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		420 074,76
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	615 161,55	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 290 161,55	1 290 161,55

**TOTAL**

TOTAL DU BUDGET (3)	2 000 161,55	2 000 161,55
---------------------	--------------	--------------

**4.2. Le budget annexe du self municipal 2017**

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	537 500,00	537 500,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		537 500,00	537 500,00

Le self municipal destiné au personnel communal est soumis à l'application de la TVA avec l'obligation de constituer un budget annexe individualisant les dépenses et les recettes. Ce budget annexe a été mis en place en 2002 suivant l'instruction fiscale du 21/03/2001 et l'instruction n° 01-067-MO du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux nouvelles règles de TVA – article 279 a bis du Code Général des Impôts. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses d'alimentation et de charges de personnel.

### 4.3. Le budget annexe de maison du tourisme et des projets 2017

La maison du tourisme et des projets a été créée sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière en 2011. Les dépenses et les recettes sont retracées dans un budget annexe. Les dépenses de fonctionnement correspondent aux remboursements des frais de personnel à la Ville et aux dépenses pour la réalisation des actions de valorisation du patrimoine et de promotion d'Asnières. Les recettes sont principalement constituées des produits de la taxe de séjour, évalués pour 2017 à plus de 90 K €.

En matière d'investissements, un budget de 40 K € est prévu afin de permettre le renouvellement de matériels d'exposition pour le château.

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	169 000,00	105 294,37
	+	+	+
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 63 705,63
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	169 000,00	169 000,00

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	40 000,00	41 835,98
	+	+	+
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 835,98	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	41 835,98	41 835,98
<b>TOTAL</b>			
	TOTAL DU BUDGET (3)	210 835,98	210 835,98

## V. NOS PRIORITES ET NOS ACTIONS EN 2017

Le budget 2017 s'avère un budget d'actions qui prend en compte les besoins des Asniérois et se fixe pour ambition de continuer à fournir un service public visible, lisible et de qualité aux habitants, tout en persévérant dans nos efforts d'optimisation. Par ailleurs, avec plus de 31 M € de dépenses d'équipement et plus de 2,6 M € de participations, la municipalité s'engage pour des projets pérennes, structurants et modernes pour Asnières-sur-Seine.

## 5.1. Entretien et aménagement des espaces urbains

BUDGET 2017	
Dépenses de fonctionnement courant	12 189 K €
Propreté/ordures ménagères	
Dépenses de fonctionnement courant	3 328 K €
Entretien de voirie et espaces verts	
Dépenses de personnel	2 910 K €
Soit 22,6% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Programme voirie	2 800 K €
Requalification de la rue des Bourguignons	3 855 K €
Réaménagement de la place des Victoires	796 K €
Rénovation de l'éclairage public	1 912 K €
Participation et dépenses d'équipement ANRU	2 709 K €
Participation aménagement Parc d'affaires	523 K €
Dépenses d'investissement espaces verts	1 380 K €
Travaux courant de voirie, d'éclairage public et d'assainissement	1 905 K €
Diverses opérations d'aménagement urbain	1 612 K €
Soit 17 M € de dépenses d'équipement (hors reports)	

La municipalité s'engage dans le réaménagement des espaces publics urbains à travers le maintien du budget de fonctionnement et la consécration d'un budget d'investissement conséquent autour de projets-phares qui ont pour ambition de remodeler le paysage urbain.

Côté voirie

- La relance du programme voirie doté de près de 2,8 M € axé sur des opérations ciblées, à l'exemple de la rénovation du mail Malakoff ou de la rue du Maine, mais aussi sur un programme pluriannuel de rénovation des trottoirs qui s'étalera sur 3 ans ;
- La requalification de la rue des Bourguignons, opération menée en partenariat avec la commune de Bois-Colombes ;
- La rénovation de l'éclairage public par le remplacement de deux transformateurs ainsi que le début du déploiement de l'éclairage LED et de la modernisation des points lumineux qui devrait s'étaler par quartier sur 3 ans pour un montant total de près de 6 M € ;
- La poursuite des travaux sur le réseau d'assainissement pour 880 K € HT (soit 1 M € TTC) selon le schéma directeur défini.

Côté aménagement urbain :

- Le réaménagement de la Place des Victoires, projet structurant pour la commune qui remodelera le cadre de vie des Asniérois et le visage du centre-ville d'ici 2019 pour un montant total de 12 M € de travaux. En 2017, sont prévues les études de maîtrise d'œuvre pour 796 K € ;
- L'engagement de la commune dans les Hauts d'Asnières, avec la poursuite de l'ANRU I pour 2,4 M € (dont 370 K € de travaux de voirie) et les prémices de l'ANRU II (239 K d'études subventionnées) ;
- 523 K € de participations dans le cadre de la ZAC Parc d'affaires, financées par autant de participations des constructeurs ;

Côté espaces verts

- La réfection du square des impressionnistes pour 800 K € suite aux indemnités perçues en 2016 ;
- Un programme de rénovation des squares et de mise en valeur des cimetières pour 200 K €.

## 5.2. Politique scolaire et périscolaire

BUDGET 2017	
Dépenses de fonctionnement courant	6 540 K €
Dépenses de personnel	15 903 K €
Soutien aux associations et établissements scolaires	880 K €
Soit 29% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Extension du groupe scolaire Badinter	251 K €
Réhabilitation du groupe scolaire Michelet	57 K €
Travaux d'entretien, d'accessibilité et de rénovation	1 424 K €
Renouvellement de matériel et de mobilier	402 K €
Soit 2,1 M € de dépenses d'équipement (hors reports)	

Forte des réformes structurantes menées à bien dans ce secteur dans le cadre du PEDT, la Ville d'Asnières-sur-Seine engage en 2017 la reconceptualisation de son offre d'activités et de sorties pédagogiques et culturelles suite aux nombreuses annulations dans le contexte de l'état d'urgence prolongé. C'est ainsi que les efforts de la commune dans ce secteur seront axés sur la culture :

- Tant dans le secteur scolaire que périscolaire, la municipalité a souhaité redéployer les crédits non utilisés l'année dernière pour les orienter vers un renforcement de l'offre culturelle (visite guidée du château d'Asnières pour les classes de CM2 par exemple) et des projets culturels montés et menés dans les écoles et centres de loisirs ;
- La commune mettra en place les classes PEAC (projet d'éducation artistique et culturelle) au sein du réseau d'éducation prioritaire (10 classes concernées entre les groupes scolaires Poincaré et Descartes) ;

Des actions complémentaires nouvelles ou renforcées seront également menées :

- Le renforcement des actions de réussite éducative ;
- La reconduction des NAP ;
- La mise en œuvre des « temps calmes » sur la pause méridienne.

Mais la Ville saura également œuvrer pour le renforcement des compétences et la qualification de son personnel par des parcours de formation pour les animateurs, dans la perspective d'obtenir une certification pour ses centres de loisirs qui concrétisera à moyen terme la qualité de l'offre proposée par la Ville. Ces actions seront inscrites dans un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF qui apportera sur la période 2016-2019 3,4 M € de financement.

En investissement, l'année 2017 pour le secteur scolaire et périscolaire se caractérisera par :

- La maîtrise d'œuvre de l'extension du groupe scolaire Badinter, sélectionnée dans le cadre d'un concours, pour un projet estimé au total à 4,2 M € ;
- Les études pour la réhabilitation du groupe scolaire Michelet dont le coût total est estimé plus de 9 M € ;
- En attendant la montée en charge financière de ces 2 projets, les travaux d'entretien, de remises aux normes et d'accessibilité ont été privilégiés dans l'ensemble des groupes scolaires. L'accent sera mis sur la réfection des terrasses par des travaux d'étanchéité ;
- La Ville continuera ses efforts dans le renouvellement du mobilier scolaire, l'ouverture de nouvelles classes, mais aussi dans la modernisation des outils pédagogiques (remplacement et déploiement des TNI).

### 5.3. Politique petite enfance

BUDGET 2017	
Dépenses de fonctionnement courant	2 487 K €
Dépenses de personnel	12 709 K €
Subventions aux associations et familles	288 K €
Soit 19% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Aménagement de la crèche Bords de Seine	94 K €
Travaux d'entretien, d'accessibilité et de rénovation	400 K €
Subvention d'équipement	58 K €
Renouvellement de matériel et de mobilier	115 K €
Soit 667 K € de dépenses d'équipement (hors reports)	

La commune ne relâche pas ses efforts dans le secteur de la petite enfance. Ainsi, la municipalité engagera les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la crèche Nexiville des Bords de Seine, mais essaie également de diversifier son offre avec la création de 2 maisons d'assistantes maternelles et d'un nouveau relai assistantes maternelles. L'ouverture de ces nouvelles structures sera accompagnée par le développement des actions parentalité.

Par ailleurs, elle continue à persévérer dans l'optimisation des structures en promouvant raisonnablement l'accueil occasionnel afin de satisfaire davantage d'Asniérois. C'est ainsi qu'une plateforme dédiée à l'accueil occasionnel sera mise en place afin de connaître les disponibilités dans les structures. Dans cette même optique, les speed-dating entre parents et professionnels de la petite enfance seront reconduits en 2017. Ces actions seront également inscrites dans le cadre du nouveau Contrat Enfance-Jeunesse.

### 5.4. Sécurité et prévention

BUDGET 2017	
Dépenses de fonctionnement courant	501 K €
Dépenses de personnel	4 143 K €
Subventions à la BSPP	1 420 K €
Soit 7,4% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Déploiement de la vidéoprotection	650 K €
Renouvellement de matériel et de mobilier	287 K €
Soit 937 K € de dépenses d'équipement (hors reports)	

Autre engagement fort pris par la municipalité, la politique de sécurité et de prévention s'affiche plus que jamais comme une priorité. Après le renfort de la police municipale et la rénovation complète du réseau et du matériel de vidéoprotection, la commune a pour ambition en 2017 de :

- continuer à fournir un équipement adapté pour le service en profitant des dispositifs de subvention en vigueur pour 260 K € (gilets pare-balle, matériels d'entraînement, boucliers, caméras portatives, PVE) ;
- développer de nouveaux services, afin de faire augmenter le sentiment de sécurité, à travers la mise en place de l'application « Voisins vigilants » ;
- continuer à étendre le parc de vidéo-protection pour 650 K €.

## 5.5.Sports

<b>BUDGET 2017</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>675 K €</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>4 031 K €</b>
<b>Subventions aux associations</b>	<b>687 K €</b>
<b>Soit 6,6% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)</b>	
<b>Travaux d'entretien, d'accessibilité et de rénovation</b>	<b>715 K €</b>
<b>Renouvellement de matériel et de mobilier</b>	<b>166 K €</b>
<b>Soit 881 K € dépenses d'équipement (hors reports)</b>	

La commune n'oubliera pas le secteur sportif, qui bénéficiera de travaux de rénovation sur l'ensemble des équipements sportifs, mais aussi d'un budget important en matière de matériels dans le cadre de l'ouverture prochaine du complexe sportif Mandela.

La municipalité renforcera également les actions d'initiation et de sensibilisation à la pratique sportive à travers des stages d'éveil étendus sur la journée et des stages supplémentaires d'apprentissage de natation. Le point d'orgue du contact avec le sport (mais aussi avec l'ensemble des autres disciplines) reste le forum des associations qui illustre la variété et la richesse des pratiques associatives asniéroises soutenues par la commune.

La Ville continuera à organiser des événements autour des pratiques sportives afin de maintenir le dynamisme sportif communal et ouvrir la pratique au plus grand nombre. Il en est ainsi des manifestations Quais libres, Opération patinoire à 1 € ou Opération piscine à 1 €.

## 5.6.Politique culturelle

<b>BUDGET 2017</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>390 K €</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 358 K €</b>
<b>Subventions aux associations</b>	<b>1 365 K €</b>
<b>Soit 3,8% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)</b>	
<b>Travaux d'entretien, d'accessibilité et de rénovation</b>	<b>265 K €</b>
<b>Renouvellement de matériel et de mobilier</b>	<b>123 K €</b>
<b>Soit 388 K € dépenses d'équipement (hors reports)</b>	

La commune s'engage dans la pérennisation de ses actions culturelles qui rythment la vie locale :

- La « Journée du livre » qui vise à intéresser le tout public aux actualités littéraires et lui faire connaître des auteurs de renom ;
- La participation de la commune à l'événement « Nuit blanche » qui consiste à ouvrir les portes des différents bâtiments et à offrir des visites gratuites dans des lieux emblématiques de la ville ;
- La « Fête des bébés lecteurs » pour promouvoir l'intérêt des livres aux plus jeunes, mais aussi aux parents ;
- Les portes ouvertes des ateliers d'artistes asniérois afin que chacun puisse découvrir leurs techniques et leurs œuvres ;
- La participation à la commémoration du centenaire de la guerre de 14-18 ;

- Le « Festival du conte », temps fort de la médiathèque Alexandre Jardin avec 7 soirées de contes pour tout public ;
- Les projections de films et d'animation au Centre Robert Lavergne ;
- La « Saison Jeune public » en partenariat avec l'Education nationale pour organiser des ateliers culturels au sein des écoles.

La Ville tient à organiser ou soutenir – par un poste de subventions conséquent alloué aux associations culturelles – une programmation culturelle de qualité ainsi que des événements diversifiés et marquants tels que 2 manifestations cette année autour du bijou et du street-art.

### 5.7. Jeunesse et vie des quartiers

#### BUDGET 2017

<b>Dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>396 K €</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 053 K €</b>
<b>Soit 1,7% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)</b>	

La municipalité souhaite continuer ses actions dans le secteur de la jeunesse et de la vie des quartiers autour des espaces et centres dédiés. En 2017, à la place de séjours linguistiques, la Ville expérimentera pendant les vacances scolaires d'avril des stages de renforcement scolaire ouverts à davantage de public afin de lutter contre le décrochage scolaire. Elle ouvrira également davantage d'ateliers pour élargir le public touché par le dispositif « Tremplin Sports ». Enfin, elle souhaite mettre en place dès cette année un dispositif de « BAFA citoyen » permettant au public sélectionné selon des critères définis d'obtenir une formation BAFA contre des heures de volontariat dans les structures communales.

### 5.8. Politique sociale et actions sur le logement

#### BUDGET 2017

<b>Dépenses de fonctionnement courant</b>	<b>309 K €</b>
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>1 297 K €</b>
<b>Subventions au CCAS et aux associations</b>	<b>1 825 K €</b>
<b>Soit 4% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)</b>	
<b>Rénovation des résidences de personnes âgées</b>	<b>100 K €</b>
<b>Soit 100 K € dépenses d'équipement (hors reports)</b>	

La Ville d'Asnières-sur-Seine, en étroite coopération avec le CCAS, entreprend une action déterminée et construite dans le secteur social. Cela se traduit par :

- Le maintien d'une subvention importante octroyée au CCAS, qui atteint 1,7 M € ;
- Les efforts dans le suivi du programme d'intérêt général ;
- La pérennisation des actions du service d'hygiène dans la lutte contre l'insalubrité des logements ;
- Les études de projet relatif à la rénovation des résidences de personnes âgées Concorde.

## 5.9.Santé

BUDGET 2017	
Dépenses de fonctionnement courant	103 K €
Dépenses de personnel	2 063 K €
Soit 2,4% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	
Mutation et modernisation de la Maison de la Santé	725 K €
Informatisation du dossier médical	25 K €
Soit 750 K € dépenses d'équipement (hors reports)	

L'année 2017 constituera pour la santé une année de modernisation, autour du projet de déménagement de la Maison de la Santé dans un équipement plus adapté et à proximité d'un public devant faire face à la raréfaction de l'offre médicale. Un projet-phare déjà détaillé et largement diffusé.

## 5.10. Développement économique et emploi

BUDGET 2017	
Dépenses de fonctionnement courant	346 K €
Dépenses de personnel	287 K €
Subventions aux associations et structures	228 K €
Soit 1% des dépenses réelles de fonctionnement (hors moyens généraux)	

La municipalité continue ses actions dans ce secteur qui est constitué :

- D'un volet emploi par le soutien financier aux structures locales qui œuvrent efficacement pour l'accès à l'emploi des publics les plus exposés au chômage (Mission locale ; Régie de quartier, Ecole de la 2eme chance) et par des actions favorisant le retour à l'emploi (organisation de forums de la formation et de l'emploi en partenariats avec le pôle emploi et la mission locale) ;
- D'un volet développement économique pour la création d'entreprises. Il s'agit notamment du dispositif d'accompagnement et d'information à la création d'entreprises « parcours du créateur », unique en France compte tenu de son succès et de ses résultats ; la venue du bus de création d'entreprises et l'adhésion à l'APEHAG pour l'orientation des porteurs de projet. Ces dispositifs affirment la volonté de la ville d'encourager l'entrepreneuriat ;
- D'un volet commerce, à travers l'organisation d'animations favorisant la dynamisation du commerce de proximité en difficulté dans tous les quartiers et le renforcement du partenariat avec les associations de commerçants ainsi que le projet de réalisation d'un diagnostic pour accroître l'attractivité commerciale du cœur de ville, redynamiser les axes stratégiques et réduire le taux de vacance du cœur de ville.

**Le budget 2017 a été élaboré dans un contexte économique et institutionnel difficile, qui conduit Asnières-sur-Seine à toujours plus d'efforts et de créativité en matière de gestion pour offrir aux Asniérois des services publics de qualité, lisibles, visibles et efficaces. Les efforts d'optimisation menés par l'équipe municipale et les services portent leur fruit : échapper à l'effet de ciseau et dégager des marges de manœuvre sans avoir à augmenter les taux d'imposition d'une part, entreprendre des opérations d'investissement sans avoir à emprunter d'autre part. Ceci permet ainsi de proposer un budget d'actions structurées et de projets structurants orientés selon les priorités définies, avec pour seule ambition d'offrir un meilleur cadre de vie aux Asniérois.**